

Loi Macron = Loi des patrons

Toutes et tous en grève et en manifestation le 21 septembre !

C'est bien une destruction du code du travail que nous prépare Macron avec ses « ordonnances ». Nous devons l'empêcher de dégrader encore plus nos conditions de vie et de travail en nous mobilisant massivement !

Le choix de Macron est très clair : mettre un maximum la pression sur les salariéEs pour transformer les patrons en maîtres absolus. Cela passe notamment par :

- Des licenciements sans justification et à bas coût
- Une extension sans précédent des contrats précaires, notamment au travers des « contrats de chantier »
- Des possibilités nouvelles pour modifier le contrat de travail en cours de route (rémunérations, heures de travail, lieu de travail)
- Des « accords » collectifs conclus sans, voire contre, les syndicats
- L'affaiblissement plus généralement de toute forme de contre-pouvoir dans l'entreprise.

Quelques exemples :

Avec Macron, licencier sans justification vaut vraiment le coup !

Jusqu'à présent les patrons craignaient de devoir aller au tribunal des Prud'hommes sans trop savoir si le coût allait être élevé. Ce qui était quand même un petit frein à l'arbitraire et à la mauvaise foi. Désormais virer unE salariéE sans justification valable aux yeux de la loi va être beaucoup plus facile : les vices de forme ne seront plus sanctionnés et le tarif, connu d'avance, est particulièrement intéressant.

Le minimum d'indemnisation est réduit de moitié : trois mois au lieu de six mois pour unE salariéE ayant deux ans d'ancienneté. **Et surtout il y a désormais un plafond** : après dix ans d'ancienneté, le maximum d'indemnité sera de dix mois, alors qu'il pouvait en atteindre vingt précédemment.

Le patronat ne s'y est pas trompé, il a applaudi des deux mains !

Avec Macron, un patron pourra licencier en masse, « d'un commun accord »

On connaissait déjà les « ruptures conventionnelles » au niveau individuel. Mais là, il s'agit de toute autre chose : des plans collectifs de rupture « d'un commun accord » qui permettent au patron de contourner la procédure de licenciement inscrite dans la loi. Il suffira juste de faire pression et d'écarter les syndicats récalcitrants pour trouver le soi-disant « accord » échappant à toute règle. Pratique, non ?

Avec Macron, la défense collective des salariéEs sera encore réduite

Le « dialogue social », les « partenaires sociaux », c'est le baratin qu'on nous sert dans les médias. Dans les entreprises, c'est une autre chanson. Ainsi les différentes instances collectives destinées à défendre les salariéEs (déléguéEs du personnel, comité d'entreprise, comité d'hygiène et de sécurité) sont fusionnées afin de réduire considérablement les moyens dont disposent les syndicats.

Avec Macron, la loi on s'assoit dessus

C'est le principe de « l'inversion des normes ». Normalement un accord d'entreprise ne peut pas être inférieur à ce qui est prévu dans une convention collective et celle-ci ne peut pas être en-dessous de ce que prévoit la loi. Là c'est l'inverse qui est prôné dans presque tous les domaines. Au final, c'est comme s'il y avait un code du travail différent par entreprise.

Une loi « équilibrée » ? Non, 100 % patronale !

Macron nous explique que pour créer des emplois, il faut faciliter les licenciements. La bonne blague ! Cela servira surtout à augmenter les profits des actionnaires.

Mais on nous explique que les profits d'aujourd'hui sont les emplois de demain. Ah bon ? Cela fait trente ans que les profits sont au plus haut et le chômage de masse aussi. Et c'est de pire en pire : 41 milliards de bénéfice pour les entreprises du CAC 40 au premier semestre 2016 et 50 milliards au premier semestre 2017 ! Des sommes que l'on retrouve dans la finance et dans la spéculation, pas dans la création d'emplois.

Stopper ce gouvernement avant qu'il ne soit trop tard

Diminuer l'ISF pour les plus riches et diminuer les APL pour les plus pauvres, c'est la justice selon Macron. Normal pour un président qui a déjà dépensé 23 000 euros de maquillage en trois mois. Le monde des riches, c'est le sien !

Mais après le code du travail réduit en miette, c'est une loi de destruction des retraites qui est prévue pour 2018. Si on ne l'arrête pas à temps, ce sera pire demain. D'autant plus que ce sont aussi nos libertés et la démocratie qui sont attaquées avec un « état d'urgence permanent ».

Faire converger sans attendre nos luttes, toutes et tous ensemble pour être plus fort, faire monter la pression pour aller vers la grève générale, on va y arriver !

Le Front Social Montreuil

Prochains rendez-vous du Front Social Montreuil

Jeudi 21 septembre : grève interprofessionnelle et intersyndicale.
Assemblée générale à la bourse du travail à midi, puis départ à la manifestation.

Lundi 25 septembre à 19h : réunion ouverte pour préparer la suite
Bourse du Travail (24 rue de Paris)



S'unir pour ne plus subir !

Le Front social est une coordination qui existe désormais partout en France avec ses comités locaux. Elle est composée de syndicats, associations, collectifs, médias alternatifs, de militantEs, de femmes et d'hommes qui veulent construire la riposte à la politique libérale du président Macron et la convergence des luttes.